

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, le demandeur, Les Excavations Ste-Croix inc. a déposé une demande pour la propriété située au 6625 route Marie-Victorin, lot 3 591 405 dérogeant au règlement de zonage 389-2007, article 6.1.1, cette demande vise à permettre l'agrandissement du bâtiment principal commercial avec une marge de recul à 2.3 mètres au lieu de 10.0 mètres, le bâtiment existant possède un droit acquis pour la marge arrière de 4.87 mètres.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 6 mai 2025, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au Pavillon de service, au 115 rue Gauthier, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment principal commercial en cour arrière.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce quinzième jour du mois d'avril en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.ville-sainte-croix.ca, le quinzième jour d'avril 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce quinzième jour du mois d'avril en l'an deux mille vingt-cinq.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier